



**RESTAURATION
ÉCOLOGIQUE
DU RHÔNE**

Ensemble, prenons soin du fleuve.



**Secteurs
d'Irigny,
Vernaison
et Feyzin.**



L'énergie au cœur des territoires

Pourquoi restaurer écologiquement le Rhône ?

UN PEU D'HISTOIRE...

Jusqu'au 19ème siècle le Rhône sinue en tresse, s'écoulant dans un lit principal mais également dans des bras secondaires creusés par les crues successives : les lônes. Son paysage, constitué de méandres, forêts alluviales de bois tendres, saules et peupliers, et bancs de graviers, abrite tout un écosystème avec une faune et une flore très diversifiées.

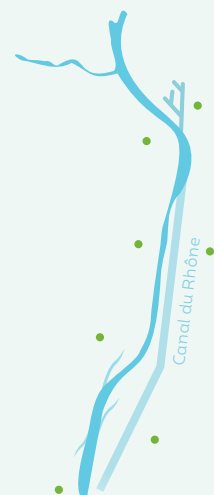
A partir du 19ème siècle notamment, les hommes commencent à le métamorphoser. Ils édifient des digues pour se protéger des crues, pour améliorer la navigation (ouvrages Girardon), des barrages, canaux et usines pour produire de l'électricité.

Suite à ces travaux, le fleuve s'écoule différemment. Il perd le contact avec ses lônes qui se tarissent sous l'apport de sédiments, favorisant le développement des espèces végétales envahissantes. Les casiers Girardon se remplissent de graviers, sables et limons jusqu'à créer, à la place des anciens milieux aquatiques, des zones terrestres importantes aux abords du fleuve appelées « marges alluviales », où prospèrent des bois durs (on parle d'atterrissement). La biodiversité s'appauvrit.



L'ÉVOLUTION DU TRACÉ DU RHÔNE

1860 → 2000



Que sont les casiers Girardon ?

L'ingénieur Henri Girardon coordonne à partir de 1884 des constructions (épaves et digues) pour augmenter la profondeur du fleuve en concentrant le flux d'eau au centre du chenal et permettre ainsi la navigation toute l'année. Ce corsetage du fleuve l'empêche de divaguer et bloque le transit sédimentaire. Aujourd'hui, ces constructions n'ont plus aucune utilité, les bateaux passant par le Rhône aménagé.



< Les casiers Girardon en 1950

La restauration écologique du Rhône, c'est quoi ?

UN PROGRAMME GLOBAL ET AMBITIEUX

La restauration écologique du secteur d'Irigny, Vernaison et Feyzin fait partie d'un vaste programme initié en 1998 par les acteurs locaux dont CNR. Il concerne des tronçons de fleuve situés sur l'ensemble de son linéaire. Repris par le Plan Rhône de 2006, il s'inscrit aussi dans la Directive cadre Européenne sur l'Eau qui vise l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques.

QUELS OBJECTIFS SONT VISÉS ?

- Redonner au Rhône un fonctionnement plus naturel dans un espace de liberté et avec un transport sédimentaire en partie retrouvés.
- Favoriser la biodiversité, en rétablissant des milieux propices à de nombreuses espèces, dont certaines rares ou protégées.
- Augmenter les effets bénéfiques des crues notamment dans les îles, afin de :
 - favoriser un « auto-entretien » limitant le comblement sédimentaire,
 - permettre des processus d'érosions diversifiant les écosystèmes.
- Préparer la résilience du fleuve face au changement climatique, en favorisant les échanges entre tous les milieux aquatiques qui le composent : chenal principal, bras secondaires, zones humides, nappe d'eaux souterraines etc.

Une réussite déjà avérée sur d'autres territoires

Depuis 2009, des casiers Girardon ont été démantelés sur 4 tronçons du Rhône historique. Les suivis écologiques ont montré que la restauration du Rhône a favorisé les espèces typiques des grands fleuves et a augmenté la diversité biologique de la plaine alluviale.

PAR QUELLES ACTIONS ?

- Supprimer les aménagements Girardon.
- Creuser le lit des anciennes îles ou de nouveaux chenaux secondaires.
- Restituer au fleuve les matériaux fins et grossiers issus des terrassements pour rétablir la continuité sédimentaire et restaurer son lit.
- Végétaliser avec des espèces variées et adaptées (peupliers noirs ou blancs, saules blancs...) pour contrer la colonisation par des espèces envahissantes.

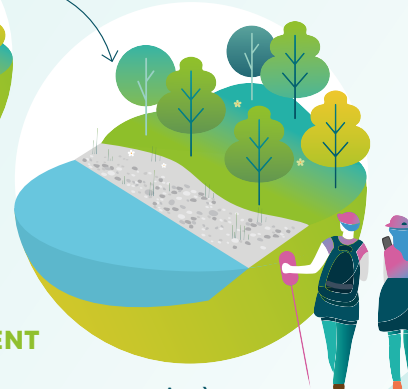
120 ^{KM} de fleuve restaurés

77 îles restaurées

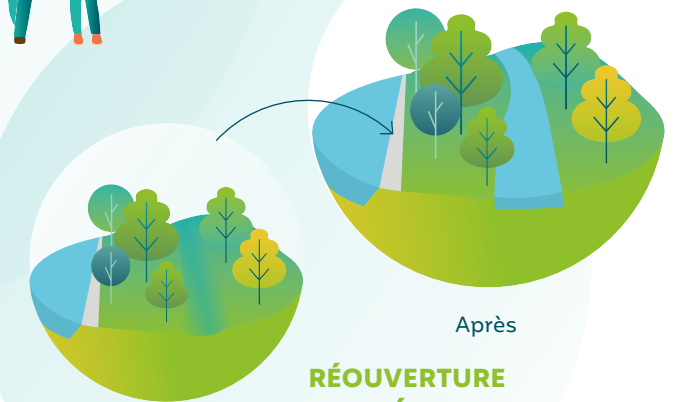


Avant

DÉMANTÈLEMENT DE DIGUE LONGITUDINALE



Après



Avant

RÉOUVERTURE OU CRÉATION DE ÎLES

Après

La restauration écologique sur votre territoire ?

QUELS TRAVAUX SERONT MIS EN ŒUVRE ?

1. Démantèlement des ouvrages Girardon en enrochements (environ 80 000 m³ évacués et recyclés).
2. Creusement de plus de 5 km de chenaux secondaires.
3. Traitement de la Jussie et rajeunissement de la lône de Jaricot.
4. Creusement de mares phréatiques.
5. Reconnexion de la lône de Ciselande au débit réservé.
6. Dépose de la prise d'eau de la lône.
7. Remobilisation du banc alluvial.
8. Création d'une zone humide de 1,1 hectare (roselière aquatique notamment).
9. Connexion de l'étang Guinet au Rhône en lien avec la création de zones de frayères.
10. Création d'une zone de frayère, pour le brochet notamment.



Les terrassements nécessiteront l'enlèvement d'environ 2000 arbres (dont 25 % d'espèces invasives), qui sera largement compensé par la plantation de 5 000 arbres et arbustes d'espèces adaptées issues de filières labellisées Végétal Local. Près de 380 000 m³ de sédiments seront remobilisés dans le cadre du chantier.

AVEC QUEL CALENDRIER ?

Les travaux se feront en 3 phases pour limiter les impacts sur les cycles biologiques des espèces végétales et animales ainsi que pour les usages de loisirs du site. Ils sont envisagés **à partir de fin 2024** selon l'instruction réglementaire du projet par les services de l'État.

Un projet suivi scientifiquement

Depuis 20 ans, le projet global de restauration écologique du Rhône est suivi par un programme de recherche scientifique, RhônEco, qui effectue notamment des suivis écologiques. Le dialogue régulier avec CNR permet d'adapter les actions selon les retours du terrain et de vérifier l'efficacité des mesures prises.

Un projet conçu en concertation

Un vaste dispositif de concertation a été mis en œuvre avec les territoires, les usagers du fleuve (promeneurs, pêcheurs, cyclistes, chasseurs, kayakistes...), les riverains, les associations naturalistes, les scientifiques et les acteurs institutionnels et financiers comme l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Union européenne. Différentes visites de sites et ateliers organisés avec le SMIRIL, qui fédère un comité des usagers, ont permis l'élaboration partagée de ce projet à l'utilité sociale avérée.

39 ha
renaturés

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES



CNR intervient en tant qu'entreprise concessionnaire pour l'aménagement et l'exploitation du fleuve, avec 3 missions solidaires depuis 1934 : produire de l'hydroélectricité, développer le transport fluvial, irriguer les terres agricoles. Elle est investie dans la transition écologique des territoires, en transformant l'énergie de l'eau, du vent et du soleil. Le Rhône étant un bien commun, l'entreprise mène de nombreuses actions en faveur de son environnement et de sa biodiversité.



Le territoire du Rhône au sud de Lyon, outre les communes concernées, est sous la compétence du **SMIRIL**, le Syndicat Mixte du Rhône des Îles et des Lignes. Il s'agit d'un établissement public regroupant la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, les communes de Feyzin, Grigny, Irigny, Millery, Sérézin-du-Rhône, Ternay et Vernaïson. Il est chargé de gérer et mettre en valeur l'**Espace nature des Îles et Lignes du Rhône**. Engagé dans une gestion concertée et durable du site, il est ainsi très impliqué auprès de CNR dans le projet de restauration écologique, s'inscrivant en lien direct avec ses missions de préservation de la biodiversité, de valorisation du patrimoine naturel et historique, d'organisation de l'accueil du public et des activités d'éducation à la nature.

Cet ambitieux programme de restauration écologique d'un fleuve est conçu et mis en œuvre par CNR (Compagnie Nationale du Rhône), en partenariat avec les territoires (collectivités locales, usagers, associations...), les scientifiques et les acteurs institutionnels et financiers (Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Union européenne).



L'**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers, qu'elle réinvestit auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. Elle finance à hauteur de 50 % les projets de restauration écologique du Rhône, inscrits dans les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau.



La **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, est un service déconcentré de l'État français. Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, elle met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique. A ce titre, elle veille avec l'Agence de l'eau à la bonne mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau. Elle est par ailleurs l'organisme de tutelle de CNR, concessionnaire de l'état pour la gestion du fleuve.

cnr.tm.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !